DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET: SUBVENTIONS EXCEPTION-NELLES A ASSOCIATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 03 MAI 2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 03 MAI 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 23 MAI 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-125 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Brigitte BATIGNE À Michel RATABOUIL,
Pierre BARBAUD À Patrick MAUGARD,
Régine SURRE À Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI À Hélène GIRAL,
Préscillia GRANIER À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Adrien ROUZAUD À Jean-François VERONIN-MASSET,

Absents excusés: Karole CAFFIER, Martine LACOMBE

Secrétaire: Bruno PERLES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Matériel d'autrefois » (Régul. BP 2023) pour un montant de 600 €
- « Force ouvrière » (Régul. BP 2023) pour un montant de 400 €
- « Mounjettes Villageoises » (Bagad de Lann-Bihoué pour Fête du Cassoulet) 3 000 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 65748 du budget Ville 2023 pour un montant total de 4 000 €.

Vu la Commission des Finances en date du 15 mai 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées cidessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2023 sur l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 16 mai 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 3 MAI 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 2 2 MAI 2023

Par publication le: 2 3 MAI 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 23 MAI 2023

ID: 011-211100763-20230516-DB2023125-DE